

**OTIF**



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR  
LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN  
INTERNATIONALEN EISENBAHNVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTER-  
NATIONAL CARRIAGE BY RAIL**

---

**Secrétaire général  
Generalsekretär  
Secretary General**

**A 81-03/501.2010**

**12 mars 2010**

**Aux délégués du groupe de travail « Technique des citernes et des véhicules »  
de la Commission d'experts du RID**

---

**Invitation à la prochaine réunion à Berne, 18 et 19 mai 2010**

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions. L'OTIF ne dispose que d'une réserve très restreinte.

Aus Kostengründen wurde dieses Dokument nur in begrenzter Auflage gedruckt. Die Delegierten werden daher gebeten, die ihnen zugesandten Exemplare zu den Sitzungen mitzubringen. Die OTIF verfügt nur über eine sehr geringe Reserve.

For reasons of cost, only a limited number of copies of this document have been made. Delegates are asked to bring their own copies of documents to meetings. OTIF only has a small number of copies available.

**Tel. (+41) 31 - 359 10 10 Fax (+41) 31 - 359 10 11 E-Mail [info@otif.org](mailto:info@otif.org) Gryphenhübeliweg 30 CH - 3006 Berne/Bern**

La 11<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail « Technique des citernes et des véhicules » de la Commission d'experts du RID aura lieu les **18 et 19 mai 2010** au siège de l'OTIF à Berne. La réunion débutera le 18 mai 2010 à 14H30 et s'achèvera le 19 mai 2010 à 12H30.

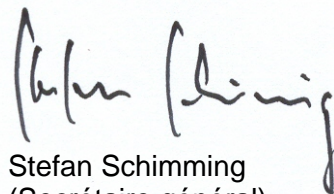
Cette réunion se tiendra à la suite de la réunion d'un groupe de travail informel sur le transport de marchandises dangereuses en tant que colis à main et bagages enregistrés et en tant que colis express qui aura lieu également au siège de l'OTIF à Berne, sur invitation de la Suisse. La réunion du groupe de travail « Technique des citernes et des véhicules » sera suivie par la 48<sup>ème</sup> session de la Commission d'experts du RID, au cours de laquelle les dernières décisions concernant la nouvelle édition du RID, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, seront prises.

Lors de cette réunion, une interprétation en consécutive dans les langues allemande et française est prévue. En outre, une interprétation en simultanée sera assurée en langue anglaise.

Un ordre du jour provisoire est joint en annexe.

Pour participer à cette réunion du groupe de travail, une inscription est requise d'ici au **7 mai 2010 au plus tard** au moyen de la fiche d'inscription jointe.

Avec nos salutations les meilleures

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stefan Schimming', is centered on the page. The signature is fluid and cursive.

Stefan Schimming  
(Secrétaire général)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**  
**de la 11<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail « Technique des citernes et des véhicules »**  
**des 18 et 19 mai 2010**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**2. Détection de déraillement**

La Commission d'experts du RID a chargé le groupe de travail de vérifier, en tenant compte des études réalisées jusqu'à présent par l'ERA, si les dispositions relatives à la détection de déraillement prévues pour l'édition 2013 du RID devraient être étendues à d'autres groupes de matières dangereuses (voir paragraphes 112 à 117 du rapport final sur la 47<sup>ème</sup> session de la Commission d'experts du RID (OTIF/RID/CE/2009-A)).

**3. Fuites de gouttes**

Le représentant de l'Allemagne soumettra un rapport sur la discussion, au plan national, du projet de recherche de l'Association de l'industrie pétrolière allemande.

Dans ce contexte, une décision de l'Agence nationale pour la sécurité ferroviaire italienne (ANSF) du 1<sup>er</sup> février 2010 devrait être également discutée. Cette décision prescrit des contrôles additionnels des dispositifs de fermeture des wagons-citernes intégrés dans des trains provenant de l'étranger auxquels s'applique l'Accord de confiance technique. Pour ces contrôles qui devraient être effectués par le transporteur dans les gares-frontières italiennes, des appareils de mesure devraient être utilisés.

**4. Mesures transitoires à la section 1.6.3 RID**

La section 1.6.3 RID contient diverses mesures transitoires spécifiques aux wagons-citernes qui ne mettent pas clairement en évidence à quelles prescriptions de construction on peut déroger. Le groupe de travail a été prié d'examiner quelles mesures transitoires peuvent être supprimées parce qu'elles sont entre-temps obsolètes ou parce que les wagons-citernes concernés ont atteint le terme de leur durée d'utilisation (voir paragraphes 23 et 24 du rapport final sur la 47<sup>ème</sup> session de la Commission d'experts du RID (OTIF/RID/CE/2009-A)).

**5. Composition des trains transportant des marchandises dangereuses pour éviter un BLEVE**

Le représentant des Pays-Bas a annoncé qu'il préparera un document et une présentation sur ce thème.

**6. Rapports sur les accidents**

Le représentant des Pays-Bas a été prié de soumettre au groupe de travail un rapport sur l'accident survenu le 24 septembre 2009 à Barendrecht (voir paragraphe 121 du rapport final sur la 47<sup>ème</sup> session de la Commission d'experts du RID (OTIF/RID/CE/2009-A)).

Le groupe de travail devrait également prendre en compte l'analyse de la catastrophe ferroviaire de Viareggio de façon à discuter d'éventuelles modifications consécutives pour le RID (voir paragraphe 122 du rapport final sur la 47<sup>ème</sup> session de la Commission d'experts du RID (OTIF/RID/CE/2009-A)).

## 7. Manuel wagons-citernes

Lors de la dernière réunion du groupe de travail, les États et organisations ont été priés d'examiner l'établissement d'une plate-forme Internet contenant des informations sur l'équipement et la manœuvre des wagons-citernes (voir paragraphe 21 du rapport sur la 10<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail (OTIF/RID/CE/GT/2009-A)).

### DOCUMENTATION

#### Généralités :

- Rapport final du groupe de travail allemand « Technique des citernes et des véhicules » (état : février 2002)
- Rapports finals du groupe de travail « Technique des citernes et des véhicules » de la Commission d'experts du RID
  - 1<sup>ère</sup> réunion (Bonn, 17 au 19 avril 2002) : Document A 81-03/505.2002
  - 2<sup>ème</sup> réunion (Bonn, 5 et 6 septembre 2002) : Document A 81-03/508.2002
  - 3<sup>ème</sup> réunion (Bonn, 20 et 21 février 2003) : Document A 81-03/504.2003
  - 4<sup>ème</sup> réunion (Berne, 11 et 12 septembre 2003) : Document A 81-03/509.2003
  - 5<sup>ème</sup> réunion (Duisburg-Wedau, 24 et 25 juin 2004) : Document A 81-03/507.2004
  - 6<sup>ème</sup> réunion (Bonn, 21 et 22 avril 2005) : Document A 81-03/503.2005
  - 7<sup>ème</sup> réunion (Londres, 6 et 7 avrl 2006) : Document A 81-03/504.2006
  - 8<sup>ème</sup> réunion (Munich, 14 et 15 juin 2007) : Document OTIF/RID/CE/GT/2007-A
  - Réunion spéciale (Berlin, 12 octobre 2007) : Document OTIF/RID/CE/GT/2007-B
  - 9<sup>ème</sup> réunion Berne, 14 et 15 mai 2008) : Document OTIF/RID/CE/GT/2008-A
  - 10<sup>ème</sup> réunion (Bruxelles, 11 et 12 juin 2009) : Document OTIF/RID/CE/GT/2009-A
- Rapports finals de la Commission d'experts du RID :
  - 41<sup>ème</sup> session (Meiningen, 15 au 18 novembre 2004) : Document A 81-3/511.2004
  - 42<sup>ème</sup> session (Madrid, 21 au 25 novembre 2005) : Document A 81-03/501.2006
  - 43<sup>ème</sup> session (Helsinki, 2.au 5. octobre 2006) : Document OTIF/RID/CE/2006-A
  - 44<sup>ème</sup> session (Zagreb, 19 au 23 novembre 2007) : Document OTIF/RID/CE/2007-A
  - 46<sup>ème</sup> session (Hambourg, 21 au 23 octobre 2008) : Document OTIF/RID/CE/2008-B
  - 47<sup>ème</sup> session (Sofia, 16 au 20 novembre 2009) : Document OTIF/RID/CE/2009-A